



**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 28 avril 2026**

**Affaire n°2026 – 043**

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS PERMANENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES REPRESENTANTS PERMANENTS AUX ASSEMBLES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES DE L'ENTREPRISE PUBLIQUE LOCALE EST REUNION DEVELOPPEMENT (SPL ERD)**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bras-Panon, sur une convocation régulière, s'est réuni en session ordinaire, en la salle habituelle de ses séances, sous la présidence de M. Jeannick ATCHAPA, Maire de Bras-Panon, en vertu de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire certifie que les convocations du Conseil Municipal avaient été transmises le 22 avril 2026, sauf les affaires 2026-027 et 2026-028, le 14 avril 2026.

Nombre des membres en exercice : **33**

Présents	Représentés	Absents/Excusés	TOTAL
28	5	0	33

**ETAIENT PRESENTS :** M. Jeannick ATCHAPA, Maire - M. Thierry HENRIETTE, 1<sup>er</sup> Adjoint - Mme Nina ROGER, 2<sup>ème</sup> Adjointe - M. Mario EDMOND, 3<sup>ème</sup> Adjoint - Mme Nadège BLAS, 4<sup>ème</sup> Adjointe - M. Jean-Bernard LATCHIMY, 5<sup>ème</sup> Adjoint - Mme Ghislaine VITRY, 6<sup>ème</sup> Adjointe - M. Frédéric STAINCQ, 7<sup>ème</sup> Adjoint - Mme Florence BOYER, 8<sup>ème</sup> Adjointe - M. Eric ROUGET, 9<sup>ème</sup> Adjoint - Mme Suzanne LAW-TIVE - M. Jean-François REYPE - Mme Virginie BULIN - M. Gérard ASSAMA - Mme Dolly HENRIETTE - M. Antoine CAPELOTAR - Mme Graziella CATAN - M. Bruno BERBY - Mme Nathalie SEYCHELLES - M. Dominique PRIX - M. Jean-Max PRUSSE - Mme Lynda SALEM - Mme Annie-Claude VIRAYE - M. Anthony Jacques DERIVIERE - Mme Patricia PROFIL - M. Frédéric LUDEL - Mme Chloé Marguerite DEURVEILHER - Mme TURPIN Lise-May

**ETAIENT REPRESENTES :**

Mme Isabelle RIVIERE par M. Jean-Bernard LATCHIMY, 5<sup>ème</sup> Adjoint  
Mme Natacha ARASTE par Mme Nina ROGER, 2<sup>ème</sup> Adjointe  
Mme Satiavaty EVRIN par Mme Florence BOYER, 8<sup>ème</sup> Adjointe  
M. Bradley Hudlet CHAN TSUN CHING par M. Frédéric STAINCQ, 7<sup>ème</sup> Adjoint  
M. Daniel René Claude SANGOUMA par Mme Patricia PROFIL

**ETAIENT ABSENTS : Néant**

Le Conseil Municipal désigne M. Mario EDMOND en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Maire prononce l'ouverture de la séance.



Séance du 28 avril 2026

**Affaire n°2026 – 043**

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS PERMANENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
ET DES REPRESENTANTS PERMANENTS AUX ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET  
EXTRAORDINAIRES DE L'ENTREPRISE PUBLIQUE LOCALE EST REUNION DEVELOPPEMENT (SPL ERD)**

Je vous rappelle que la ville de Bras-Panon est actionnaire de la Société SPL Est Réunion Développement (SPL ERD) au capital de 570 000,00 € et qu'à ce titre, elle dispose de 4 postes d'administrateurs sur les 16 que comporte le conseil d'administration, conformément aux règles définies par l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales.

Suite aux élections municipales, il convient que nous procédions à la désignation de nos représentants au conseil d'administration et aux assemblées générales de la société SPL Est Réunion Développement.

L'article L. 225-19 du Code de commerce repris dans les statuts de la société (article 15) prévoit :

« Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 70 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du conseil, le nombre d'administrateur ayant dépassé cet âge ».

La ville de Bras-Panon pourra solliciter la présidence de la société, par le biais d'un de ses représentants, habilité à cet effet.

En outre, les administrateurs pourront percevoir une rémunération annuelle d'activité au titre de leur fonction pour un montant maximum de 1 500 euros (chacun).

- ***Vu, le CGCT, notamment son article L. 1524-5 ;***
- ***Vu, le code de commerce ;***

***A la majorité (5 abstentions : Mme Patricia PROFIL – par procuration, M. Daniel René Claude SANGOUMA – M. Frédéric LUDEL – Mme Chloé Marguerite DEURVEILHER – Mme TURPIN Lise-May), le Conseil Municipal :***

- ***Désigne Mme Nina ROGER, M. Gérard ASSAMA, M. Mario EDMOND et Mme Virginie BULIN comme administrateurs, conformément au nombre de postes d'administrateurs attribués à la ville de Bras-Panon, pour assurer sa représentation au sein du Conseil d'Administration de la Société SPL Est Réunion Développement***

- **Désigne le Maire, Jeannick ATCHAPA, pour assurer la représentation de la ville de Bras-Panon au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la Société SPL Est Réunion Développement.**
- **M'autorise à porter la candidature de la collectivité à la présidence du conseil d'administration de la Société SPL Est Réunion Développement et à accepter toute fonction qui pourrait m'être confiée à ce titre, notamment la direction générale de la Société.**
- **Autorise ses représentants à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient leur être confiés par le Conseil d'Administration ou par son président.**

**En cas de rémunération :**

- **Autorise les administrateurs à percevoir de la Société SPL Est Réunion Développement, au titre de leurs fonctions d'administrateurs, une rémunération annuelle d'activité pour leurs participations effectives d'un montant maximum de :**
  - **1000 € / an, s'il siège uniquement au Conseil d'Administration,**
  - **1500 € / an, s'il siège à la fois au Conseil d'Administration et à l'une des instances comité d'engagement ou commission d'appel d'offres,**
- **M'autorise à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.**

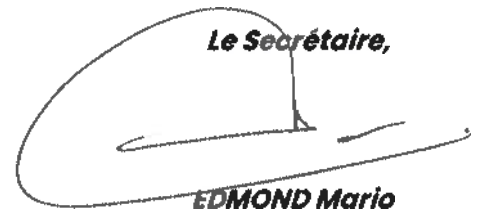
**Le Maire,**



**Jeannick ATCHAPA**



**Le Secrétaire,**



**EDMOND Mario**



**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 28 avril 2026**

**Affaire n°2026 – 044**

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS POUR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU DEPARTEMENT DE LA REUNION (SIDELEC Réunion)**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bras-Panon, sur une convocation régulière, s'est réuni en session ordinaire, en la salle habituelle de ses séances, sous la présidence de M. Jeannick ATCHAPA, Maire de Bras-Panon, en vertu de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire certifie que les convocations du Conseil Municipal avaient été transmises le 22 avril 2026, sauf les affaires 2026-027 et 2026-028, le 14 avril 2026.

Nombre des membres en exercice : **33**

Présents	Représentés	Absents/Excusés	TOTAL
<b>28</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>33</b>

**ETAIENT PRESENTS :** M. Jeannick ATCHAPA, Maire - M. Thierry HENRIETTE, 1<sup>er</sup> Adjoint - Mme Nina ROGER, 2<sup>ème</sup> Adjointe - M. Mario EDMOND, 3<sup>ème</sup> Adjoint - Mme Nadège BLAS, 4<sup>ème</sup> Adjointe - M. Jean-Bernard LATCHIMY, 5<sup>ème</sup> Adjoint - Mme Ghislaine VITRY, 6<sup>ème</sup> Adjointe - M. Frédéric STAINCQ, 7<sup>ème</sup> Adjoint - Mme Florence BOYER, 8<sup>ème</sup> Adjointe - M. Eric ROUGET, 9<sup>ème</sup> Adjoint - Mme Suzanne LAW-TIVE - M. Jean-François REYPE - Mme Virginie BULIN - M. Gérard ASSAMA - Mme Dolly HENRIETTE - M. Antoine CAPELOTAR - Mme Graziella CATAN - M. Bruno BERBY - Mme Nathalie SEYCHELLES - M. Dominique PRIX - M. Jean-Max PRUSSE - Mme Lynda SALEM - Mme Annie-Claude VIRAYE - M. Anthony Jacques DERIVIERE - Mme Patricia PROFIL - M. Frédéric LUDEL - Mme Chloé Marguerite DEURVEILHER - Mme TURPIN Lise-May

**ETAIENT REPRESENTES :**

Mme Isabelle RIVIERE par M. Jean-Bernard LATCHIMY, 5<sup>ème</sup> Adjoint  
Mme Natacha ARASTE par Mme Nina ROGER, 2<sup>ème</sup> Adjointe  
Mme Satiavaty EVRIN par Mme Florence BOYER, 8<sup>ème</sup> Adjointe  
M. Bradley Hudlet CHAN TSUN CHING par M. Frédéric STAINCQ, 7<sup>ème</sup> Adjoint  
M. Daniel René Claude SANGOUMA par Mme Patricia PROFIL

**ETAIENT ABSENTS : Néant**

Le Conseil Municipal désigne M. Mario EDMOND en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Maire prononce l'ouverture de la séance.



Séance du 28 avril 2026

**Affaire n°2026 – 044**

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS POUR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE DU SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL DU DEPARTEMENT DE LA REUNION (SIDELEC Réunion)**

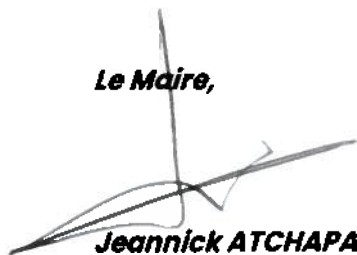
Je vous rappelle que la collectivité est membre de l'assemblée délibérante du SIDELEC Réunion et qu'à ce titre, elle dispose d'une représentation au sein de cette même assemblée.

Suite aux élections municipales, il convient donc de procéder à la désignation de nos représentants (1 titulaire et 1 suppléant).

**A la majorité (5 abstentions : Mme Patricia PROFIL – par procuration, M. Daniel René Claude SANGOUMA – M. Frédéric LUDEL – Mme Chloé Marguerite DEURVEILHER – Mme TURPIN Lise-May), le Conseil Municipal :**

- **Désigne le Maire, Jeannick ATCHAPA comme représentant titulaire de la commune de Bras-Panon au sein de l'assemblée délibérante du SIDELEC Réunion,**
- **Désigne M. Jean Eric ROUGET comme représentant suppléant de la commune de Bras-Panon au sein de l'assemblée délibérante du SIDELEC Réunion**
- **M'autorise à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.**

**Le Maire,**



**Jeannick ATCHAPA**



**Le Secrétaire,**



**EDMOND Mario**



**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 28 avril 2026**

**Affaire n°2026 – 045**

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS(ES) AU COMITE DE PROGRAMMATION DU GROUPE D'ACTION LOCALE EN FAVEUR DES HAUTS DE L'EST (GAL'IZÉS)**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bras-Panon, sur une convocation régulière, s'est réuni en session ordinaire, en la salle habituelle de ses séances, sous la présidence de M. Jeannick ATCHAPA, Maire de Bras-Panon, en vertu de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire certifie que les convocations du Conseil Municipal avaient été transmises le 22 avril 2026, sauf les affaires 2026-027 et 2026-028, le 14 avril 2026.

Nombre des membres en exercice : **33**

Présents	Représentés	Absents/Excusés	TOTAL
<b>28</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>33</b>

**ETAIENT PRESENTS :** M. Jeannick ATCHAPA, Maire – M. Thierry HENRIETTE, 1<sup>er</sup> Adjoint – Mme Nina ROGER, 2<sup>ème</sup> Adjointe – M. Mario EDMOND, 3<sup>ème</sup> Adjoint – Mme Nadège BLAS, 4<sup>ème</sup> Adjointe – M. Jean-Bernard LATCHIMY, 5<sup>ème</sup> Adjoint – Mme Ghislaine VITRY, 6<sup>ème</sup> Adjointe – M. Frédéric STAINCQ, 7<sup>ème</sup> Adjoint – Mme Florence BOYER, 8<sup>ème</sup> Adjointe – M. Eric ROUGET, 9<sup>ème</sup> Adjoint – Mme Suzanne LAW-TIVE – M. Jean-François REYPE – Mme Virginie BULIN – M. Gérard ASSAMA – Mme Dolly HENRIETTE – M. Antoine CAPELOTAR – Mme Graziella CATAN – M. Bruno BERBY – Mme Nathalie SEYCHELLES – M. Dominique PRIX – M. Jean-Max PRUSSE – Mme Lynda SALEM – Mme Annie-Claude VIRAYE – M. Anthony Jacques DERIVIERE – Mme Patricia PROFIL – M. Frédéric LUDEL – Mme Chloé Marguerite DEURVEILHER – Mme TURPIN Lise-May

**ETAIENT REPRESENTES :**

Mme Isabelle RIVIERE par M. Jean-Bernard LATCHIMY, 5<sup>ème</sup> Adjoint  
Mme Natacha ARASTE par Mme Nina ROGER, 2<sup>ème</sup> Adjointe  
Mme Satiavaty EVRIN par Mme Florence BOYER, 8<sup>ème</sup> Adjointe  
M. Bradley Hudlet CHAN TSUN CHING par M. Frédéric STAINCQ, 7<sup>ème</sup> Adjoint  
M. Daniel René Claude SANGOUMA par Mme Patricia PROFIL

**ETAIENT ABSENTS : Néant**

Le Conseil Municipal désigne M. Mario EDMOND en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Maire prononce l'ouverture de la séance.



Séance du 28 avril 2026

## **Affaire n°2024 – 045**

### **DESIGNATION DES REPRESENTANTS(ES) AU COMITE DE PROGRAMMATION DU GROUPE D'ACTION LOCALE EN FAVEUR DES HAUTS DE L'EST (GAL'IZÉS)**

Je vous rappelle que le programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale), porté par un GAL (Groupe d'Action Locale), met en œuvre une stratégie de développement local intégré, transversal et multisectoriel, adossée à un diagnostic et des enjeux auxquels notre territoire doit répondre.

Pour le territoire des Hauts de l'Est, la stratégie a été co-construite, en y associant acteurs locaux et partenaires institutionnels, et élaborée conjointement par l'Association Développement Rural Réunion (AD2R) et la CIREST.

Ainsi, le GAL en faveur des Hauts de l'Est, dénommé « GAL'IZÉS », met en œuvre un plan d'actions articulé sur des dispositifs d'aides se traduisant par un soutien financier aux projets (individuels/collectifs) de secteurs diversifiés : économique, agricole, aménagement de terroir, insertion, culture, patrimoine, lien social.

La gouvernance du « GAL'IZÉS » est assurée par une instance de décision, le comité de programmation, constitué de partenaires locaux du territoire, institutions publiques et acteurs privés de la société civile. Ce comité a pour rôle d'examiner les projets et décide d'engager les fonds dédiés par le programme LEADER, à destination des porteurs de projet des Hauts de l'Est.

La ville de Bras-Panon est membre de droit, ayant voix délibérante dans le comité de programmation du « GAL'IZÉS ».

A cet effet et suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de désigner deux représentants(es) (un membre titulaire et 1 membre suppléant) au sein du comité de programmation du « GAL'IZÉS ».

**A la majorité (5 abstentions : Mme Patricia PROFIL – par procuration, M. Daniel René Claude SANGOUMA – M. Frédéric LUDEL – Mme Chloé Marguerite DEURVEILHER – Mme TURPIN Lise-May), le Conseil Municipal :**

- **Désigne Mme Lynda SALEM comme représentant titulaire et Mme Graziella CATAN comme représentant suppléant de notre collectivité pour siéger au comité de programmation du « GAL'IZÉS » ;**
- **M'autorise à signer tous les actes y afférents.**

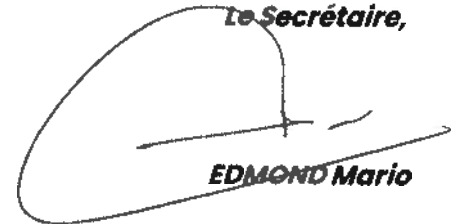
**Le Maire,**



**Jeannick ATCHAPA**



**Le Secrétaire,**



**EDMOND Mario**



**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 28 avril 2026**

**Affaire n°2026 – 046**

**COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS ETABLISSEMENT DE LA LISTE DES CONTRIBUABLES**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bras-Panon, sur une convocation régulière, s'est réuni en session ordinaire, en la salle habituelle de ses séances, sous la présidence de M. Jeannick ATCHAPA, Maire de Bras-Panon, en vertu de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire certifie que les convocations du Conseil Municipal avaient été transmises le 22 avril 2026, sauf les affaires 2026-027 et 2026-028, le 14 avril 2026.

Nombre des membres en exercice : **33**

Présents	Représentés	Absents/Excusés	TOTAL
<b>28</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>33</b>

**ETAIENT PRESENTS :** M. Jeannick ATCHAPA, Maire – M. Thierry HENRIETTE, 1<sup>er</sup> Adjoint – Mme Nina ROGER, 2<sup>ème</sup> Adjointe – M. Mario EDMOND, 3<sup>ème</sup> Adjoint – Mme Nadège BLAS, 4<sup>ème</sup> Adjointe – M. Jean-Bernard LATCHIMY, 5<sup>ème</sup> Adjoint – Mme Ghislaine VITRY, 6<sup>ème</sup> Adjointe – M. Frédéric STAINCQ, 7<sup>ème</sup> Adjoint – Mme Florence BOYER, 8<sup>ème</sup> Adjointe – M. Eric ROUGET, 9<sup>ème</sup> Adjoint – Mme Suzanne LAW-TIVE – M. Jean-François REYPE – Mme Virginie BULIN – M. Gérard ASSAMA – Mme Dolly HENRIETTE – M. Antoine CAPELOTAR – Mme Graziella CATAN – M. Bruno BERBY – Mme Nathalie SEYCHELLES – M. Dominique PRIX – M. Jean-Max PRUSSE – Mme Lynda SALEM – Mme Annie-Claude VIRAYE – M. Anthony Jacques DERIVIERE – Mme Patricia PROFIL – M. Frédéric LUDEL – Mme Chloé Marguerite DEURVEILHER – Mme TURPIN Lise-May

**ETAIENT REPRESENTES :**

Mme Isabelle RIVIERE par M. Jean-Bernard LATCHIMY, 5<sup>ème</sup> Adjoint  
Mme Natacha ARASTE par Mme Nina ROGER, 2<sup>ème</sup> Adjointe  
Mme Satiavaty EVRIN par Mme Florence BOYER, 8<sup>ème</sup> Adjointe  
M. Bradley Hudlet CHAN TSUN CHING par M. Frédéric STAINCQ, 7<sup>ème</sup> Adjoint  
M. Daniel René Claude SANGOUMA par Mme Patricia PROFIL

**ETAIENT ABSENTS : Néant**

Le Conseil Municipal désigne M. Mario EDMOND en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Maire prononce l'ouverture de la séance.

**Affaire n°2026 – 046**

**COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS ETABLISSEMENT DE LA LISTE DES CONTRIBUABLES**

Au terme de l'article 1650 du Code Général des Impôts, il est institué dans chaque commune, une commission communale des impôts directs.

Les attributions de la commission sont fixées par l'ordonnance N° 59-108 du 7 Janvier 1959 et par la loi N° 68-108 du 2 Février 1968 relative aux évaluations servant de base à certains impôts directs locaux.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La commission communale des impôts directs est composée :

- Du Maire ou de l'adjoint délégué
- De huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Ces huit commissaires sont désignés par le Directeur Général des Finances Publiques sur une liste de 32 contribuables dressée par le Conseil Municipal.

***A la majorité (5 contre : Mme Patricia PROFIL – par procuration, M. Daniel René Claude SANGOUMA – M. Frédéric LUDEL – Mme Chloé Marguerite DEURVEILHER – Mme TURPIN Lise-May), le Conseil Municipal approuve la création de la Commission Communale des Impôts Directs conformément à la liste des contribuables jointe au présent rapport.***

**Le Maire,**



**Jeannick ATCHAPA**



**Le Secrétaire,**



**EDMOND Mario**

Commune de Bras-Panon

Par délibération n° 2026-046 en date du 28 avril 2026, le Conseil Municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

**Le Maire ou son représentant : Président de droit**

CIVILITE	NOMS	PRENOMS	DATE DE NAISSANCE	ADRESSE	IMPOSITIONS DIRECTES LOCALES
Le Maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes ci-dessous					
1	Mr	ASSAMA	13/04/1962	36 Chemin Ma Pensée, 97412, Bras-Panon	
2	Mme	BEGUE	10/12/1991	14 Chemin Ceterine, 97412, Bras-Panon	
3	Mme	BEGUE	02/10/1986	28 Chemin Celerine, Op. Notre Dame du Rosaire, Appt. 6, Ent. A, 97412, Bras-Panon	
4	Mme	BEGUE	05/10/1995	28 Chemin Celerine, Op. Notre Dame du Rosaire, appt 17, RDC, Ent. B, 97412, Bras-Panon	
5	Mme	BLAS	26/05/1973	40 Rue des Opales, 97412, Bras-Panon	
6	Mme	BOYER	30/11/1984	19 Rue des Emeraudes, Fleurs de Vanille II, 97412, Bras-Panon	
7	Mr	BOYER	29/01/1986	90 Rue Lamartine, 97412, Bras-Panon	
8	Mme	BULIN	11/03/1960	9 Avenue du Vanillier, 97412, Bras-Panon	
9	Mme	DEBESE	22/05/1961	18 Rue Roger Vidot, 97412, Bras-Panon	
10	Mme	EPILOUS	01/06/1982	3 Chemin Celerine, 97412, Bras-Panon	
11	Mme	ETHEVE	17/06/1981	1 Chemin Fanny Mouta, Résidence Les Pavillons, Appt. 23, 97412, Bras-Panon	
12	Mr	FONTAINE	26/12/1974	15 bis rue bourbon, 97412, Bras-Panon	
13	Mr	GUICHARD	30/12/1973	7 Allée Mounien, 97412, Bras-Panon	
14	Mr	HENRIETTE	20/03/1960	3 Rue des Eucalyptus, 97412, Bras-Panon	

15	Mr	IBAHO	Richeville	25/08/1958	15 Rue des Figuiers, 97412, Bras-Panon
16	Mme	LAW-TIVE	Suzanne	02/06/1946	2 Rue des Corbeilles d'or, Résidence Fleurs de Vanille, Appt. 36, 97412, Bras-Panon
17	Mr	LEBON	Daniel	27/07/1965	4 Rue du Général de Gaulle, 97412, Bras-Panon
18	Mme	LENIA	Sandrine	12/12/1980	58 Chemin Rivière du Mat, 97412, Bras-Panon
19	Mr	MAILLOT	Charles	16/08/1963	30 Chemin Robert, 97412, Bras-Panon
20	Mr	MERLO	René Claude	29/05/1971	15 Allée des Capucines, Résidence Augustin Panon, Bat. B, 97412, Bras-Panon
21	Mme	MONITEUR	Natacha	06/10/1974	11 Rue Alex Roulis, 97412, Bras-Panon
22	Mr	NAZE	Jacky	10/10/1977	29 Chemin Rodolphe, 97412, Bras-Panon
23	Mme	PAYET	Eliane	13/10/1951	2 Bis Rue des Mimosas, Résidence Les Maloyas, Bat. B, Appt. 1, 97412, Bras-Panon
24	Mme	REMANAKO	Micheline	29/05/1956	4 Impasse des Améthystes, Appt. 56, 97412, Bras-Panon
25	Mr	REYPE	François	17/04/1958	18 Rue des Limites, 97412, Bras-Panon
26	Mr	RUTH	Claude	25/12/1982	5 Rue des Figuiers, 97412, Bras-Panon
27	Mme	ROBERT	Gaëlle	28/01/1986	28 Chemin Celerine, Résidence Notre Dame du Rosaire, Bat. B, Appt. 14, 97412, Bras-Panon
28	Mme	SIDIBE	Soraya	08/03/1965	6 Lotissement Brouc, 97412, Bras-Panon
29	Mr	SIMITAMBE	Gino	17/11/1976	24 Rue du Temple, 97412, Bras-Panon
30	Mr	SINALATCHIMY	Angelo	14/09/1962	51 Rue des Saphirs, Résidence Azalée, Appt. 22, 97412, Bras-Panon
31	Mr	TURPIN	Jean Claude	31/03/1979	12 Chemin La Caroline, 97412, Bras-Panon
32	Mme	TURPIN	Marie Suzette	05/11/1967	72 Rue des Becs Roses, 97412, Bras-Panon



**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 28 avril 2026**

**Affaire n°2026 – 047**

**COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES – DESIGNATION DES MEMBRES**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bras-Panon, sur une convocation régulière, s'est réuni en session ordinaire, en la salle habituelle de ses séances, sous la présidence de M. Jeannick ATCHAPA, Maire de Bras-Panon, en vertu de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire certifie que les convocations du Conseil Municipal avaient été transmises le 22 avril 2026, sauf les affaires 2026-027 et 2026-028, le 14 avril 2026.

Nombre des membres en exercice : **33**

<b>Présents</b>	<b>Représentés</b>	<b>Absents/Excusés</b>	<b>TOTAL</b>
<b>28</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>33</b>

**ETAIENT PRESENTS :** M. Jeannick ATCHAPA, Maire - M. Thierry HENRIETTE, 1<sup>er</sup> Adjoint - Mme Nina ROGER, 2<sup>ème</sup> Adjointe - M. Mario EDMOND, 3<sup>ème</sup> Adjoint - Mme Nadège BLAS, 4<sup>ème</sup> Adjointe - M. Jean-Bernard LATCHIMY, 5<sup>ème</sup> Adjoint - Mme Ghislaine VITRY, 6<sup>ème</sup> Adjointe - M. Frédéric STAINCQ, 7<sup>ème</sup> Adjoint - Mme Florence BOYER, 8<sup>ème</sup> Adjointe - M. Eric ROUGET, 9<sup>ème</sup> Adjoint - Mme Suzanne LAW-TIVE - M. Jean-François REYPE - Mme Virginie BULIN - M. Gérard ASSAMA - Mme Doily HENRIETTE - M. Antoine CAPELOTAR - Mme Graziella CATAN - M. Bruno BERBY - Mme Nathalie SEYCHELLES - M. Dominique PRIX - M. Jean-Max PRUSSE - Mme Lynda SALEM - Mme Annie-Claude VIRAYE - M. Anthony Jacques DERIVIERE - Mme Patricia PROFIL - M. Frédéric LUDEL - Mme Chloé Marguerite DEURVEILHER - Mme TURPIN Lise-May

**ETAIENT REPRESENTES :**

Mme Isabelle RIVIERE par M. Jean-Bernard LATCHIMY, 5<sup>ème</sup> Adjoint  
Mme Natacha ARASTE par Mme Nina ROGER, 2<sup>ème</sup> Adjointe  
Mme Satiavaty EVRIN par Mme Florence BOYER, 8<sup>ème</sup> Adjointe  
M. Bradley Hudlet CHAN TSUN CHING par M. Frédéric STAINCQ, 7<sup>ème</sup> Adjoint  
M. Daniel René Claude SANGOUMA par Mme Patricia PROFIL

**ETAIENT ABSENTS : Néant**

Le Conseil Municipal désigne M. Mario EDMOND en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Maire prononce l'ouverture de la séance.



Séance du 28 avril 2026

## Affaire n°2026 – 047

### COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES – DESIGNATION DES MEMBRES

Je vous rappelle que par la loi n°2016-1048 du 1er août 2016, rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, les maires se voient transférer, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour être inscrits.

Les inscriptions et radiations opérées par le maire font désormais l'objet d'un contrôle a posteriori par une commission de contrôle, instituée dans chaque commune.

La commission de contrôle a deux missions :

- Elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion ;
- Elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

Dans les communes de 1000 habitants et plus pour lesquelles 2 listes ou plus ont obtenu des sièges au conseil municipal lors du dernier renouvellement, la commission est composée de 5 conseillers municipaux répartis comme suit :

- trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ;
- deux autres conseillers municipaux appartenant respectivement à la deuxième et à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle.

Aucun conseiller municipal ne peut être membre de la commission de contrôle de la commune s'il en est maire, adjoint titulaire d'une délégation, quelle qu'elle soit, de signature comme de compétence, ou conseiller municipal titulaire d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

Les membres suppléants de la commission de contrôle sont désignés dans les mêmes conditions que les membres titulaires.

Les membres de cette commission sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 6 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal identifie les membres titulaires et suppléants prêts à participer aux travaux de la commission prévue à l'article L 19 du code électoral, afin de transmettre cette liste à M. le Préfet de la Réunion pour lui permettre d'établir son arrêté.**

<b>Conseillers municipaux liste majoritaire</b>	<b>Conseillers municipaux 2<sup>me</sup> Liste</b>	<b>Conseillers municipaux 3<sup>me</sup> Liste</b>
<b>TITULAIRES</b>	<b>TITULAIRE</b>	<b>TITULAIRE</b>
M. Antoine CAPELOTAR	Mme Patricia PROFIL	Mme Lise-May TURPIN
Mme Nathalie SEYCHELLES		
M. Dominique PRIX		
<b>SUPPLEANTS</b>	<b>SUPPLEANT</b>	<b>SUPPLEANT</b>
M Jean François REYPE	M. Frédéric LUDEL	
Mme Graziella CATAN		
M. Bruno BERBY		

**Le Maire,**



**Jeannick ATCHAPA**



**Le Secrétaire,**



**EDMOND Mario**



**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 28 avril 2026**

**Affaire n°2026 – 048**

**DEPORT AU TITRE DE L'ARTICLE L422-7 DU CODE DE L'URBANISME ET DE L'ARTICLE L2122-26 du CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bras-Panon, sur une convocation régulière, s'est réuni en session ordinaire, en la salle habituelle de ses séances, sous la présidence de M. Jeannick ATCHAPA, Maire de Bras-Panon, en vertu de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire certifie que les convocations du Conseil Municipal avaient été transmises le 22 avril 2026, sauf les affaires 2026-027 et 2026-028, le 14 avril 2026.

Nombre des membres en exercice : **33**

Présents	Représentés	Absents/Excusés	TOTAL
<b>28</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>33</b>

**ETAIENT PRESENTS :** M. Jeannick ATCHAPA, Maire - M. Thierry HENRIETTE, 1<sup>er</sup> Adjoint - Mme Nina ROGER, 2<sup>ème</sup> Adjointe - M. Mario EDMOND, 3<sup>ème</sup> Adjoint - Mme Nadège BLAS, 4<sup>ème</sup> Adjointe - M. Jean-Bernard LATCHIMY, 5<sup>ème</sup> Adjoint - Mme Ghislaine VITRY, 6<sup>ème</sup> Adjointe - M. Frédéric STAINCQ, 7<sup>ème</sup> Adjoint - Mme Florence BOYER, 8<sup>ème</sup> Adjointe - M. Eric ROUGET, 9<sup>ème</sup> Adjoint - Mme Suzanne LAW-TIVE - M. Jean-François REYPE - Mme Virginie BULIN - M. Gérard ASSAMA - Mme Dolly HENRIETTE - M. Antoine CAPELOTAR - Mme Graziella CATAN - M. Bruno BERBY - Mme Nathalie SEYCHELLES - M. Dominique PRIX - M. Jean-Max PRUSSE - Mme Lynda SALEM - Mme Annie-Claude VIRAYE - M. Anthony Jacques DERIVIERE - Mme Patricia PROFIL - M. Frédéric LUDEL - Mme Chloé Marguerite DEURVEILHER - Mme TURPIN Lise-May

**ETAIENT REPRESENTES :**

Mme Isabelle RIVIERE par M. Jean-Bernard LATCHIMY, 5<sup>ème</sup> Adjoint  
Mme Natacha ARASTE par Mme Nina ROGER, 2<sup>ème</sup> Adjointe  
Mme Satiavaty EVRIN par Mme Florence BOYER, 8<sup>ème</sup> Adjointe  
M. Bradley Hudlet CHAN TSUN CHING par M. Frédéric STAINCQ, 7<sup>ème</sup> Adjoint  
M. Daniel René Claude SANGOUMA par Mme Patricia PROFIL

**ETAIENT ABSENTS : Néant**

Le Conseil Municipal désigne M. Mario EDMOND en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Maire prononce l'ouverture de la séance.

**Affaire n°2026 – 048****DEPORT AU TITRE DE L'ARTICLE L422-7 DU CODE DE L'URBANISME  
ET DE L'ARTICLE L2122-26 du CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Aux termes de l'article L. 422-7 du Code de l'Urbanisme, si le maire est intéressé à un projet faisant l'objet d'une demande de permis de construire ou d'une déclaration préalable soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.

En outre, l'article L2122-26 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que dans le cas où les intérêts du maire se trouvent en opposition avec ceux de la commune, le conseil municipal désigne un autre de ses membres pour représenter la commune, soit en justice, soit dans les contrats.

M. le Maire, ainsi que des membres de sa famille, sont propriétaires de fonciers sur le territoire communal et peuvent être amenés à solliciter la commune pour des autorisations portant sur des procédures d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, certificats d'urbanisme ou autres) ou de transfert de propriété (Déclaration d'intention d'aliéner) portant sur ces fonciers.

***Le Maire, Jeannick ATCHAPA a nommé M. Mario EDMOND Président de séance, a quitté la salle à 20h00 et n'a pas participé aux débats et aux votes relatifs aux affaires 2026-048 à 2026-2026-051.***

***A la majorité (5 abstentions : Mme Patricia PROFIL – par procuration, M. Daniel René Claude SANGOUMA – M. Frédéric LUDEL – Mme Chloé Marguerite DEURVEILHER – Mme TURPIN Lise-May), le Conseil Municipal, considérant les articles L. 422-7 du Code de l'Urbanisme et L2122-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne M. Antoine CAPELOTAR pour instruire, au sein de la Commune, l'ensemble des dossiers afférents aux autorisations portant sur des procédures d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, certificats d'urbanisme ou autres) ou de transfert de propriété (Déclaration d'intention d'aliéner) portant sur les fonciers dont le Maire, Jeannick ATCHAPA ainsi que les membres de sa famille sont propriétaires sur le territoire de Bras-Panon.***

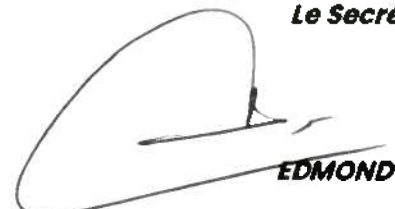
**Le Maire,**



**Jeannick ATCHAPA**



**Le Secrétaire,**



**EDMOND Mario**



**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 28 avril 2026**

**Affaire n°2026 – 049**

**SUBSTITUTION DU MAIRE POUR LES DOSSIERS RELEVANT DE LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA REUNION**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bras-Panon, sur une convocation régulière, s'est réuni en session ordinaire, en la salle habituelle de ses séances, sous la présidence de M. Jeannick ATCHAPA, Maire de Bras-Panon, en vertu de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire certifie que les convocations du Conseil Municipal avaient été transmises le 22 avril 2026, sauf les affaires 2026-027 et 2026-028, le 14 avril 2026.

Nombre des membres en exercice : **33**

Présents	Représentés	Absents/Excusés	TOTAL
<b>28</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>33</b>

**ETAIENT PRESENTS :** M. Jeannick ATCHAPA, Maire – M. Thierry HENRIETTE, 1<sup>er</sup> Adjoint – Mme Nina ROGER, 2<sup>ème</sup> Adjointe – M. Mario EDMOND, 3<sup>ème</sup> Adjoint – Mme Nadège BLAS, 4<sup>ème</sup> Adjointe – M. Jean-Bernard LATCHIMY, 5<sup>ème</sup> Adjoint – Mme Ghislaine VITRY, 6<sup>ème</sup> Adjointe – M. Frédéric STAINCQ, 7<sup>ème</sup> Adjoint – Mme Florence BOYER, 8<sup>ème</sup> Adjointe – M. Eric ROUGET, 9<sup>ème</sup> Adjoint – Mme Suzanne LAW-TIVE – M. Jean-François REYPE – Mme Virginie BULIN – M. Gérard ASSAMA – Mme Dolly HENRIETTE – M. Antoine CAPELOTAR – Mme Graziella CATAN – M. Bruno BERBY – Mme Nathalie SEYCHELLES – M. Dominique PRIX – M. Jean-Max PRUSSE – Mme Lynda SALEM – Mme Annie-Claude VIRAYE – M. Anthony Jacques DERIVIERE – Mme Patricia PROFIL – M. Frédéric LUDEL – Mme Chloé Marguerite DEURVEILHER – Mme TURPIN Lise-May

**ETAIENT REPRESENTES :**

Mme Isabelle RIVIERE par M. Jean-Bernard LATCHIMY, 5<sup>ème</sup> Adjoint  
 Mme Natacha ARASTE par Mme Nina ROGER, 2<sup>ème</sup> Adjointe  
 Mme Satiavaty EVRIN par Mme Florence BOYER, 8<sup>ème</sup> Adjointe  
 M. Bradley Hudlet CHAN TSUN CHING par M. Frédéric STAINCQ, 7<sup>ème</sup> Adjoint  
 M. Daniel René Claude SANGOUMA par Mme Patricia PROFIL

**ETAIENT ABSENTS : Néant**

Le Conseil Municipal désigne M. Mario EDMOND en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Maire prononce l'ouverture de la séance.



Séance du 28 avril 2026

**Affaire n°2026 – 049**

**SUBSTITUTION DU MAIRE POUR LES DOSSIERS  
RELEVANT DE LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA REUNION**

M. Jeannick ATCHAPA, Maire de Bras-Panon est agent de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat depuis 1995.

Depuis 2021, il est en disponibilité de son employeur, afin de disposer du temps nécessaire à l'exercice de son mandat.

Il convient de rappeler qu'aux termes des articles 1 et 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, il apparaît que cette configuration est susceptible de créer une situation de conflit d'intérêt dans le sens où M. ATCHAPA pourrait être amené à intervenir et à signer au nom de la Commune en relation avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Réunion (CMAR).

Afin d'anticiper et de prévenir les risques liés au conflit d'intérêt, le législateur est intervenu en instaurant un dispositif codifié à l'article L.2122-26 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que « dans le cas où les intérêts du Maire se trouvent en opposition avec ceux de la commune, le Conseil Municipal désigne un autre de ses membres pour représenter la commune, soit en justice, soit dans les contrats. »

Ainsi, dans un objectif de totale transparence et de sécurisation des procédures alors même qu'aucun conflit d'intérêt n'est avéré, il apparaît opportun et il est proposé d'instaurer ce dispositif particulier à titre de prévention dans l'esprit de ce qu'a prévu le législateur.

***Le Maire, Jeannick ATCHAPA, ne participe ni au débat, ni au vote.***

***A la majorité (5 contre : Mme Patricia PROFIL – par procuration, M. Daniel René Claude SANGOUMA – M. Frédéric LUDEL – Mme Chloé Marguerite DEURVEILHER – Mme TURPIN Lise-May), le Conseil Municipal désigne M. Thierry HENRIETTE pour traiter, au sein de la Commune, l'ensemble des dossiers afférents à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Réunion et de signer les actes, conventions ou tout autre document relevant de cette structure.***

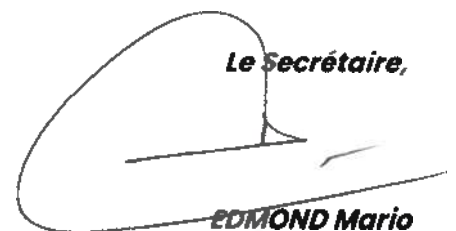
***Le Maire,***



**Jeannick ATCHAPA**



***Le Secrétaire,***



**EDMOND Mario**



**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 28 avril 2026**

**Affaire n°2026 – 050**

**SUBSTITUTION DU MAIRE POUR LES DOSSIERS RELEVANT DE LA MISSION LOCALE EST**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bras-Panon, sur une convocation régulière, s'est réuni en session ordinaire, en la salle habituelle de ses séances, sous la présidence de M. Jeannick ATCHAPA, Maire de Bras-Panon, en vertu de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire certifie que les convocations du Conseil Municipal avaient été transmises le 22 avril 2026, sauf les affaires 2026-027 et 2026-028, le 14 avril 2026.

Nombre des membres en exercice : **33**

Présents	Représentés	Absents/Excusés	TOTAL
<b>28</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>33</b>

**ETAIENT PRESENTS :** M. Jeannick ATCHAPA, Maire – M. Thierry HENRIETTE, 1<sup>er</sup> Adjoint – Mme Nina ROGER, 2<sup>ème</sup> Adjointe – M. Mario EDMOND, 3<sup>ème</sup> Adjoint – Mme Nadège BLAS, 4<sup>ème</sup> Adjointe – M. Jean-Bernard LATCHIMY, 5<sup>ème</sup> Adjoint – Mme Ghislaine VITRY, 6<sup>ème</sup> Adjointe – M. Frédéric STAINCQ, 7<sup>ème</sup> Adjoint – Mme Florence BOYER, 8<sup>ème</sup> Adjointe – M. Eric ROUGET, 9<sup>ème</sup> Adjoint – Mme Suzanne LAW-TIVE – M. Jean-François REYPE – Mme Virginie BULIN – M. Gérard ASSAMA – Mme Dolly HENRIETTE – M. Antoine CAPELOTAR – Mme Graziella CATAN – M. Bruno BERBY – Mme Nathalie SEYCHELLES – M. Dominique PRIX – M. Jean-Max PRUSSE – Mme Lynda SALEM – Mme Annie-Claude VIRAYE – M. Anthony Jacques DERIVIERE – Mme Patricia PROFIL – M. Frédéric LUDEL – Mme Chloé Marguerite DEURVEILHER – Mme TURPIN Lise-May

**ETAIENT REPRESENTES :**

Mme Isabelle RIVIERE par M. Jean-Bernard LATCHIMY, 5<sup>ème</sup> Adjoint  
Mme Natacha ARASTE par Mme Nina ROGER, 2<sup>ème</sup> Adjointe  
Mme Satiavaty EVRIN par Mme Florence BOYER, 8<sup>ème</sup> Adjointe  
M. Bradley Hudlet CHAN TSUN CHING par M. Frédéric STAINCQ, 7<sup>ème</sup> Adjoint  
M. Daniel René Claude SANGOUMA par Mme Patricia PROFIL

**ETAIENT ABSENTS : Néant**

Le Conseil Municipal désigne M. Mario EDMOND en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Maire prononce l'ouverture de la séance.

**Affaire n°2026 – 050****SUBSTITUTION DU MAIRE POUR LES DOSSIERS RELEVANT DE LA MISSION LOCALE EST**

Par délibération n°2026-016 en date du 02 avril 2026, le Conseil Municipal a procédé à la désignation d'un représentant de la Commune qui est membre de droit au sein du Conseil d'Administration de la Mission Locale Est. Dans ce cadre, M. Jeannick ATCHAPA a été désigné en tant que membre titulaire.

Par la suite, M. ATCHAPA a été élu Président du Conseil d'Administration de la Mission Locale Est.

Il convient de rappeler qu'aux termes des articles 1 et 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, il apparaît que cette configuration est susceptible de créer une situation de conflit d'intérêt dans le sens où M. ATCHAPA pourrait être amené à intervenir et à signer les mêmes actes au nom de la Commune et de la Mission Locale Est.

Afin d'anticiper et de prévenir les risques liés au conflit d'intérêt, le législateur est intervenu en instaurant un dispositif codifié à l'article L.2122- 26 du CGCT qui prévoit que « dans le cas où les intérêts du maire se trouvent en opposition avec ceux de la commune, le conseil municipal désigne un autre de ses membres pour représenter la commune, soit en justice, soit dans les contrats ».

Ainsi, dans un objectif de totale transparence et de sécurisation des procédures alors même qu'aucun conflit d'intérêt n'est avéré, il apparaît opportun et il est proposé d'instaurer ce dispositif particulier à titre de prévention dans l'esprit de ce qu'a prévu le législateur.

***Le Maire, Jeannick ATCHAPA, ne participe ni au débat, ni au vote.***

***A la majorité (5 oppositions : Mme Patricia PROFIL – par procuration, M. Daniel René Claude SANGOUMA – M. Frédéric LUDEL – Mme Chloé Marguerite DEURVEILHER – Mme TURPIN Lise-May), le Conseil Municipal désigne M. Frédéric STAINCQ pour traiter, au sein de la Commune, l'ensemble des dossiers afférents à la Mission Locale Est et de signer les actes, conventions ou tout autre document relevant de cette structure***

***Le Maire,***



**Jeannick ATCHAPA**



***Le Secrétaire,***



**EDMOND Mario**



**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 28 avril 2026**

**Affaire n°2026 – 051**

**SUBSTITUTION DU MAIRE POUR LES DOSSIERS RELEVANT DE LA SIDR**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bras-Panon, sur une convocation régulière, s'est réuni en session ordinaire, en la salle habituelle de ses séances, sous la présidence de M. Jeannick ATCHAPA, Maire de Bras-Panon, en vertu de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire certifie que les convocations du Conseil Municipal avaient été transmises le 22 avril 2026, sauf les affaires 2026-027 et 2026-028, le 14 avril 2026.

Nombre des membres en exercice : **33**

Présents	Représentés	Absents/Excusés	TOTAL
28	5	0	33

**ETAIENT PRESENTS :** M. Jeannick ATCHAPA, Maire – M. Thierry HENRIETTE, 1<sup>er</sup> Adjoint – Mme Nina ROGER, 2<sup>ème</sup> Adjointe – M. Mario EDMOND, 3<sup>ème</sup> Adjoint – Mme Nadège BLAS, 4<sup>ème</sup> Adjointe – M. Jean-Bernard LATCHIMY, 5<sup>ème</sup> Adjoint – Mme Ghislaine VITRY, 6<sup>ème</sup> Adjointe – M. Frédéric STAINCQ, 7<sup>ème</sup> Adjoint – Mme Florence BOYER, 8<sup>ème</sup> Adjointe – M. Eric ROUGET, 9<sup>ème</sup> Adjoint – Mme Suzanne LAW-TIVE – M. Jean-François REYPE – Mme Virginie BULIN – M. Gérard ASSAMA – Mme Dolly HENRIETTE – M. Antoine CAPELOTAR – Mme Graziella CATAN – M. Bruno BERBY – Mme Nathalie SEYCHELLES – M. Dominique PRIX – M. Jean-Max PRUSSE – Mme Lynda SALEM – Mme Annie-Claude VIRAYE – M. Anthony Jacques DERIVIERE – Mme Patricia PROFIL – M. Frédéric LUDEL – Mme Chloé Marguerite DEURVEILHER – Mme TURPIN Lise-May

**ETAIENT REPRESENTES :**

Mme Isabelle RIVIERE par M. Jean-Bernard LATCHIMY, 5<sup>ème</sup> Adjoint  
Mme Natacha ARASTE par Mme Nina ROGER, 2<sup>ème</sup> Adjointe  
Mme Satiavaty EVRIN par Mme Florence BOYER, 8<sup>ème</sup> Adjointe  
M. Bradley Hudlet CHAN TSUN CHING par M. Frédéric STAINCQ, 7<sup>ème</sup> Adjoint  
M. Daniel René Claude SANGOUMA par Mme Patricia PROFIL

**ETAIENT ABSENTS : Néant**

Le Conseil Municipal désigne M. Mario EDMOND en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Maire prononce l'ouverture de la séance.



Séance du 28 avril 2026

**Affaire n°2026 – 051****SUBSTITUTION DU MAIRE POUR LES DOSSIERS RELEVANT DE LA SIDR**

Lors des élections départementales du 27 juin 2021, M. Jeannick ATCHAPA, maire de Bras-Panon, a été élu conseiller départemental du canton Saint-André 3. Suite à cette élection, il a été élu Vice-Président du Département et désigné pour représenter cette collectivité au sein du conseil d'administration de la SIDR.

En date du 06 décembre 2021, M. ATCHAPA a été élu Président de la SIDR par son Conseil d'Administration à la majorité des administrateurs présents ou représentés.

Il convient de rappeler qu'aux termes des articles 1 et 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, il apparaît que cette configuration est susceptible de créer une situation de conflit d'intérêt dans le sens où M. ATCHAPA pourrait être amené à intervenir et signer des actes au nom de la Commune en relation avec la SIDR.

Afin d'anticiper et de prévenir les risques liés au conflit d'intérêt, le législateur est intervenu en instaurant un dispositif codifié à l'article L.2122- 26 du CGCT qui prévoit que « dans le cas où les intérêts du maire se trouvent en opposition avec ceux de la commune, le conseil municipal désigne un autre de ses membres pour représenter la commune, soit en justice, soit dans les contrats. »

Ainsi, dans un objectif de totale transparence et de sécurisation des procédures alors même qu'aucun conflit d'intérêt n'est avéré, il apparaît opportun et il est proposé d'instaurer ce dispositif particulier à titre de prévention dans l'esprit de ce qu'a prévu le législateur.

***Le Maire, Jeannick ATCHAPA, ne participe ni au débat, ni au vote.***

***A la majorité (5 oppositions : Mme Patricia PROFIL – par procuration, M. Daniel René Claude SANGOUMA – M. Frédéric LUDEL – Mme Chloé Marguerite DEURVEILHER – Mme TURPIN Lise-May), le Conseil Municipal désigne M. Jean Bernard LATCHIMY pour traiter, au sein de la Commune, l'ensemble des dossiers afférents à la SIDR et de signer les actes, conventions ou tout autre document relevant de cette structure.***

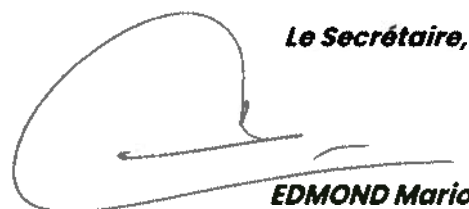
***Le Maire,***



**Jeannick ATCHAPA**



***Le Secrétaire,***



**EDMOND Mario**



**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 28 avril 2026**

**Affaire n°2026 – 052  
CREATION DE POSTES**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bras-Panon, sur une convocation régulière, s'est réuni en session ordinaire, en la salle habituelle de ses séances, sous la présidence de M. Jeannick ATCHAPA, Maire de Bras-Panon, en vertu de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire certifie que les convocations du Conseil Municipal avaient été transmises le 22 avril 2026, sauf les affaires 2026-027 et 2026-028, le 14 avril 2026.

Nombre des membres en exercice : **33**

<b>Présents</b>	<b>Représentés</b>	<b>Absents/Excusés</b>	<b>TOTAL</b>
<b>28</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>33</b>

**ETAIENT PRESENTS :** M. Jeannick ATCHAPA, Maire - M. Thierry HENRIETTE, 1<sup>er</sup> Adjoint - Mme Nina ROGER, 2<sup>ème</sup> Adjointe - M. Mario EDMOND, 3<sup>ème</sup> Adjoint - Mme Nadège BLAS, 4<sup>ème</sup> Adjointe - M. Jean-Bernard LATCHIMY, 5<sup>ème</sup> Adjoint - Mme Ghislaine VITRY, 6<sup>ème</sup> Adjointe - M. Frédéric STAINCQ, 7<sup>ème</sup> Adjoint - Mme Florence BOYER, 8<sup>ème</sup> Adjointe - M. Eric ROUGET, 9<sup>ème</sup> Adjoint - Mme Suzanne LAW-TIVE - M. Jean-François REYPE - Mme Virginie BULIN - M. Gérard ASSAMA - Mme Dolly HENRIETTE - M. Antoine CAPELOTAR - Mme Graziella CATAN - M. Bruno BERBY - Mme Nathalie SEYCHELLES - M. Dominique PRIX - M. Jean-Max PRUSSE - Mme Lynda SALEM - Mme Annie-Claude VIRAYE - M. Anthony Jacques DERIVIERE - Mme Patricia PROFIL - M. Frédéric LUDEL - Mme Chloé Marguerite DEURVEILHER - Mme TURPIN Lise-May

**ETAIENT REPRESENTES :**

Mme Isabelle RIVIERE par M. Jean-Bernard LATCHIMY, 5<sup>ème</sup> Adjoint  
Mme Natacha ARASTE par Mme Nina ROGER, 2<sup>ème</sup> Adjointe  
Mme Satiavaty EVRIN par Mme Florence BOYER, 8<sup>ème</sup> Adjointe  
M. Bradley Hudlet CHAN TSUN CHING par M. Frédéric STAINCQ, 7<sup>ème</sup> Adjoint  
M. Daniel René Claude SANGOUMA par Mme Patricia PROFIL

**ETAIENT ABSENTS : Néant**

Le Conseil Municipal désigne M. Mario EDMOND en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Maire prononce l'ouverture de la séance.



Séance du 28 avril 2026

**Affaire n°2026 – 052**

**CREATION DE POSTES**

Dans le cadre du bon fonctionnement des services municipaux, la collectivité est amenée à adapter régulièrement son organisation afin de répondre aux besoins du service public.

En l'espèce, il apparaît nécessaire de procéder à la création des postes selon le tableau ci-dessous :

FILIERE	GRADE	CATEGORIE	NOMBRE DE POSTES
ADMINISTRATIVE	Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe	C	2
	Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe	C	6
TECHNIQUE	Adjoint technique Principal de 2ème Classe	C	6
	Adjoint technique Principal de 1ère classe	C	4
	Agent de Maitrise	C	3
	Technicien	B	1
MEDICO-SOCIALE	Educateur de Jeunes Enfants	A	1

En date du 09 avril 2026, la commission sectorielle FINANCES-AFFAIRES GENERALES a émis un avis favorable à cette affaire.

***Le Maire, Jeannick ATCHAPA a repris son siège à 20h12, et après lecture du rapport 2026-052, a mis aux voix cette affaire.***

**A la majorité (5 abstentions : Mme Patricia PROFIL – par procuration, M. Daniel René Claude SANGOUMA – M. Frédéric LUDEL – Mme Chloé Marguerite DEURVEILHER – Mme TURPIN Lise-May), le Conseil Municipal :**

- **Approuve la création de poste,**
- **M'autorise à procéder au recrutement,**
- **Décide de modifier le tableau des effectifs en conséquence.**


**Le Maire,**



**Jeannick ATCHAPA**



**Le Secrétaire,**



**EDMOND Mario**

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le



ID : 974-219740024-20260428-2026\_052-DE



**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 28 avril 2026**

**Affaire n°2026 – 053**

**CREATION D'UN CST COMMUN POUR LA VILLE DE BRAS-PANON ET LE CCAS**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bras-Panon, sur une convocation régulière, s'est réuni en session ordinaire, en la salle habituelle de ses séances, sous la présidence de M. Jeannick ATCHAPA, Maire de Bras-Panon, en vertu de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire certifie que les convocations du Conseil Municipal avaient été transmises le 22 avril 2026, sauf les affaires 2026-027 et 2026-028, le 14 avril 2026.

Nombre des membres en exercice : **33**

Présents	Représentés	Absents/Excusés	TOTAL
<b>28</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>33</b>

**ETAIENT PRESENTS :** M. Jeannick ATCHAPA, Maire - M. Thierry HENRIETTE, 1<sup>er</sup> Adjoint - Mme Nina ROGER, 2<sup>ème</sup> Adjointe - M. Mario EDMOND, 3<sup>ème</sup> Adjoint - Mme Nadège BLAS, 4<sup>ème</sup> Adjointe - M. Jean-Bernard LATCHIMY, 5<sup>ème</sup> Adjoint - Mme Ghislaine VITRY, 6<sup>ème</sup> Adjointe - M. Frédéric STAINCQ, 7<sup>ème</sup> Adjoint - Mme Florence BOYER, 8<sup>ème</sup> Adjointe - M. Eric ROUGET, 9<sup>ème</sup> Adjoint - Mme Suzanne LAW-TIVE - M. Jean-François REYPE - Mme Virginie BULIN - M. Gérard ASSAMA - Mme Dolly HENRIETTE - M. Antoine CAPELOTAR - Mme Graziella CATAN - M. Bruno BERBY - Mme Nathalie SEYCHELLES - M. Dominique PRIX - M. Jean-Max PRUSSE - Mme Lynda SALEM - Mme Annie-Claude VIRAYE - M. Anthony Jacques DERIVIERE - Mme Patricia PROFIL - M. Frédéric LUDEL - Mme Chloé Marguerite DEURVEILHER - Mme TURPIN Lise-May

**ETAIENT REPRESENTES :**

Mme Isabelle RIVIERE par M. Jean-Bernard LATCHIMY, 5<sup>ème</sup> Adjoint  
Mme Natacha ARASTÉ par Mme Nina ROGER, 2<sup>ème</sup> Adjointe  
Mme Satiavaty EVRIN par Mme Florence BOYER, 8<sup>ème</sup> Adjointe  
M. Bradley Hudlet CHAN TSUN CHING par M. Frédéric STAINCQ, 7<sup>ème</sup> Adjoint  
M. Daniel René Claude SANGOUMA par Mme Patricia PROFIL

**ETAIENT ABSENTS : Néant**

Le Conseil Municipal désigne M. Mario EDMOND en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Maire prononce l'ouverture de la séance.



Séance du 28 avril 2026

**Affaire n°2026 – 053**

**CREATION D'UN CST COMMUN POUR LA VILLE DE BRAS-PANON ET LE CCAS**

Je vous précise que l'article L. 251-5 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP) prévoit qu'un Comité Social Territorial (CST) est créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents.

Toutefois, en application de l'article L. 251-7 du CGFP, il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité, de créer un CST commun compétent à l'égard des agents de la collectivité et de l'établissement à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

***Considérant l'intérêt de disposer d'un CST commun compétent pour l'ensemble des agents de la ville et du CCAS ;***

***Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public, contractuels de droit privé, au 1<sup>er</sup> janvier 2026, permettent la création d'un CST commun :***

- ***Commune = 235 agents,***
- ***CCAS = 120 agents,***

***A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer un comité social territorial commun compétent pour les agents de la ville et du CCAS.***

***Le Maire,***



***Jeannick ATCHAPA***



***Le Secrétaire,***



***EDMOND Mario***



**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 28 avril 2026**

**Affaire n°2026 – 054**

**FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST)  
ET A LA FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL  
(F3SCT)**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bras-Panon, sur une convocation régulière, s'est réuni en session ordinaire, en la salle habituelle de ses séances, sous la présidence de M. Jeannick ATCHAPA, Maire de Bras-Panon, en vertu de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire certifie que les convocations du Conseil Municipal avaient été transmises le 22 avril 2026, sauf les affaires 2026-027 et 2026-028, le 14 avril 2026.

Nombre des membres en exercice : **33**

Présents	Représentés	Absents/Excusés	TOTAL
28	5	0	33

**ETAIENT PRESENTS :** M. Jeannick ATCHAPA, Maire - M. Thierry HENRIETTE, 1<sup>er</sup> Adjoint - Mme Nina ROGER, 2<sup>ème</sup> Adjointe - M. Mario EDMOND, 3<sup>ème</sup> Adjoint - Mme Nadège BLAS, 4<sup>ème</sup> Adjointe - M. Jean-Bernard LATCHIMY, 5<sup>ème</sup> Adjoint - Mme Ghislaine VITRY, 6<sup>ème</sup> Adjointe - M. Frédéric STAINCQ, 7<sup>ème</sup> Adjoint - Mme Florence BOYER, 8<sup>ème</sup> Adjointe - M. Eric ROUGET, 9<sup>ème</sup> Adjoint - Mme Suzanne LAW-TIVE - M. Jean-François REYPE - Mme Virginie BULIN - M. Gérard ASSAMA - Mme Dolly HENRIETTE - M. Antoine CAPELOTAR - Mme Graziella CATAN - M. Bruno BERBY - Mme Nathalie SEYCHELLES - M. Dominique PRIX - M. Jean-Max PRUSSE - Mme Lynda SALEM - Mme Annie-Claude VIRAYE - M. Anthony Jacques DERIVIERE - Mme Patricia PROFIL - M. Frédéric LUDEL - Mme Chloé Marguerite DEURVEILHER - Mme TURPIN Lise-May

**ETAIENT REPRESENTES :**

Mme Isabelle RIVIERE par M. Jean-Bernard LATCHIMY, 5<sup>ème</sup> Adjoint  
Mme Natacha ARASTE par Mme Nina ROGER, 2<sup>ème</sup> Adjointe  
Mme Satiavaty EVRIN par Mme Florence BOYER, 8<sup>ème</sup> Adjointe  
M. Bradley Hudlet CHAN TSUN CHING par M. Frédéric STAINCQ, 7<sup>ème</sup> Adjoint  
M. Daniel René Claude SANGOUMA par Mme Patricia PROFIL

**ETAIENT ABSENTS : Néant**

Le Conseil Municipal désigne M. Mario EDMOND en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Maire prononce l'ouverture de la séance.



Séance du 28 avril 2026

## Affaire n°2026 – 054

### **FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST) ET A LA FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL (F3SCT)**

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 251-5 et s. ainsi que ses articles R.252-30 et s.,

**Vu** le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,

**Considérant** que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 14/04/2026, soit 6 mois au moins avant la date du scrutin,

**Considérant** que l'effectif apprécié au 1er janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 355 agents, soit 147 hommes (41%) et 208 femmes (59%),

**Considérant** qu'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est instituée obligatoirement au sein du CST dans chaque collectivité employant au moins 200 agents,

**Vu** l'arrêté créant un CST commun au sein de la collectivité et du CCAS,

**Considérant** qu'il appartient également à l'organe délibérant de définir les mêmes modalités dans le cas de la mise en place d'une formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail,

**A l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **Décide de mettre en place la F3SCT obligatoire pour les collectivités de plus de 200 agents,**
- **Fixe le nombre de représentants titulaires du personnel à 6 et un nombre égal de représentants suppléants du personnel, au sein du CST et de la F3SCT.**
- **Décide du maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, au sein du CST et de la F3SCT.**
- **Décide de recueillir, par le comité social territorial et la F3SCT, l'avis des représentants de la collectivité sur toutes les questions des deux instances.**

**Le Maire,**



**Jeannick ATCHAPA**



**Le Secrétaire,**



**EDMOND Mario**



**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 28 avril 2026**

**Affaire n°2026 – 055**

**RECRUTEMENT DES CONTRACTUELS SUR DES BESOINS NON PERMANENTS POUR L'ANNEE 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bras-Panon, sur une convocation régulière, s'est réuni en session ordinaire, en la salle habituelle de ses séances, sous la présidence de M. Jeannick ATCHAPA, Maire de Bras-Panon, en vertu de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire certifie que les convocations du Conseil Municipal avaient été transmises le 22 avril 2026, sauf les affaires 2026-027 et 2026-028, le 14 avril 2026.

Nombre des membres en exercice : **33**

Présents	Représentés	Absents/Excusés	TOTAL
28	5	0	33

**ETAIENT PRESENTS :** M. Jeannick ATCHAPA, Maire - M. Thierry HENRIETTE, 1<sup>er</sup> Adjoint - Mme Nina ROGER, 2<sup>ème</sup> Adjointe - M. Mario EDMOND, 3<sup>ème</sup> Adjoint - Mme Nadège BLAS, 4<sup>ème</sup> Adjointe - M. Jean-Bernard LATCHIMY, 5<sup>ème</sup> Adjoint - Mme Ghislaine VITRY, 6<sup>ème</sup> Adjointe - M. Frédéric STAINCQ, 7<sup>ème</sup> Adjoint - Mme Florence BOYER, 8<sup>ème</sup> Adjointe - M. Eric ROUGET, 9<sup>ème</sup> Adjoint - Mme Suzanne LAW-TIVE - M. Jean-François REYPE - Mme Virginie BULIN - M. Gérard ASSAMA - Mme Dolly HENRIETTE - M. Antoine CAPELOTAR - Mme Graziella CATAN - M. Bruno BERBY - Mme Nathalie SEYCHELLES - M. Dominique PRIX - M. Jean-Max PRUSSE - Mme Lynda SALEM - Mme Annie-Claude VIRAYE - M. Anthony Jacques DERIVIERE - Mme Patricia PROFIL - M. Frédéric LUDEL - Mme Chloé Marguerite DEURVEILHER - Mme TURPIN Lise-May

**ETAIENT REPRESENTES :**

Mme Isabelle RIVIERE par M. Jean-Bernard LATCHIMY, 5<sup>ème</sup> Adjoint  
Mme Natacha ARASTE par Mme Nina ROGER, 2<sup>ème</sup> Adjointe  
Mme Satiavaty EVRIN par Mme Florence BOYER, 8<sup>ème</sup> Adjointe  
M. Bradley Hudlet CHAN TSUN CHING par M. Frédéric STAINCQ, 7<sup>ème</sup> Adjoint  
M. Daniel René Claude SANGOUMA par Mme Patricia PROFIL

**ETAIENT ABSENTS : Néant**

Le Conseil Municipal désigne M. Mario EDMOND en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Maire prononce l'ouverture de la séance.



Séance du 28 avril 2026

## **Affaire n°2026 – 055**

### **RECRUTEMENT DES CONTRACTUELS SUR DES BESOINS NON PERMANENTS POUR L'ANNEE 2026**

Je vous expose que la Ville de Bras-Panon recrute des personnels contractuels pour assurer des tâches occasionnelles de courtes durées, telles que manifestations exceptionnelles, missions spécifiques ou surcroît d'activité. Elle recrute, également, des agents contractuels pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier.

Les articles L. 332-23 et L. 332-24 du Code Général de la Fonction Publique autorisent le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à :

1-un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

2-un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois, sur une période consécutive de 12 mois renouvellement compris.

Ces emplois doivent être créés par délibération du Conseil municipal.

Un objectif de maîtrise des emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité est établi afin de respecter les contraintes budgétaires de la masse salariale.

#### **1-ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

- **Centre de Loisirs Sans Hébergement**

La ville organise les centres de loisirs chaque année pendant les différentes périodes de vacances.

A ce titre, des animateurs qualifiés sont nécessaires pour assurer l'animation et l'encadrement des jeunes.

Il y a lieu donc de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, à savoir :

NATURE DES FONCTIONS	NOMBRE DE POSTE	DUREE DU CONTRAT	TEMPS DE TRAVAIL	NIVEAU DE RECRUTEMENT	NIVEAU DE REMUNERATION
<b>Animateur</b>	15	Vacances scolaires	Temps plein	Catégorie C	Smic

- **Etudiants**

La ville propose le remplacement des agents en congés pour assurer une continuité et un maintien de la qualité du service public.

Il y a lieu donc de recruter des agents contractuels pour face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, à savoir :

NATURE DES FONCTIONS	NOMBRE DE POSTE	DUREE DU CONTRAT	TEMPS DE TRAVAIL	NIVEAU DE RECRUTEMENT	NIVEAU DE REMUNERATION
<b>Agent administratif</b>	10	1 mois maximum sur les vacances scolaires (avec convention de stage 15 jours+15 jours rémunérés)	Temps plein	Catégorie C	Smic

## **2-ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

En raison d'un surcroit d'activité lié à des événements imprévus (événement musical, protocolaire, ...), et à des missions spécifiques, il est nécessaire de recruter du personnel non permanent.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le



ID : 974-219740024-20260428-2026\_055-DE

Ces tâches ne pouvant être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité, il y a lieu de recruter des agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, à savoir :

NATURE DES FONCTIONS	NOMBRE DE POSTE	DUREE DU CONTRAT	TEMPS DE TRAVAIL	NIVEAU DE RECRUTEMENT	NIVEAU DE REMUNERATION
<b>Agent administratif</b>	5	Durée déterminée en fonction de la charge de travail	Temps plein	Catégorie C	Smic
<b>Agent d'animation</b>	4	Durée déterminée en fonction de la charge de travail	Temps plein	Catégorie C	Smic
<b>Agent technique</b>	40	Durée déterminée en fonction de la charge de travail	Temps plein	Catégorie C	Smic

En date du 09 avril 2026, la commission sectorielle FINANCES- AFFAIRES GENERALES a émis un avis favorable à cette affaire.

**A la majorité (5 abstentions : Mme Patricia PROFIL – par procuration, M. Daniel René Claude SANGOUMA – M. Frédéric LUDEL – Mme Chloé Marguerite DEURVEILHER – Mme TURPIN Lise-May), le Conseil Municipal :**

- **Approuve le recrutement des contractuels sur les besoins non permanents pour l'année 2026,**
- **M'autorise à procéder au recrutement.**


**Le Maire,**



**Jeannick ATCHAPA**



**Le Secrétaire,**



**EDMOND Mario**



**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 28 avril 2026**

**Affaire n°2026 – 056**

**RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE FOIRE AGRICOLE 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bras-Panon, sur une convocation régulière, s'est réuni en session ordinaire, en la salle habituelle de ses séances, sous la présidence de M. Jeannick ATCHAPA, Maire de Bras-Panon, en vertu de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire certifie que les convocations du Conseil Municipal avaient été transmises le 22 avril 2026, sauf les affaires 2026-027 et 2026-028, le 14 avril 2026.

Nombre des membres en exercice : **33**

Présents	Représentés	Absents/Excusés	TOTAL
<b>28</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>33</b>

**ETAIENT PRESENTS :** M. Jeannick ATCHAPA, Maire - M. Thierry HENRIETTE, 1<sup>er</sup> Adjoint - Mme Nina ROGER, 2<sup>ème</sup> Adjointe - M. Mario EDMOND, 3<sup>ème</sup> Adjoint - Mme Nadège BLAS, 4<sup>ème</sup> Adjointe - M. Jean-Bernard LATCHIMY, 5<sup>ème</sup> Adjoint - Mme Ghislaine VITRY, 6<sup>ème</sup> Adjointe - M. Frédéric STAINCQ, 7<sup>ème</sup> Adjoint - Mme Florence BOYER, 8<sup>ème</sup> Adjointe - M. Eric ROUGET, 9<sup>ème</sup> Adjoint - Mme Suzanne LAW-TIVE - M. Jean-François REYPE - Mme Virginie BULIN - M. Gérard ASSAMA - Mme Dolly HENRIETTE - M. Antoine CAPELOTAR - Mme Graziella CATAN - M. Bruno BERBY - Mme Nathalie SEYCHELLES - M. Dominique PRIX - M. Jean-Max PRUSSE - Mme Lynda SALEM - Mme Annie-Claude VIRAYE - M. Anthony Jacques DERIVIERE - Mme Patricia PROFIL - M. Frédéric LUDEL - Mme Chioé Marguerite DEURVEILHER - Mme TURPIN Lise-May

**ETAIENT REPRESENTES :**

Mme Isabelle RIVIERE par M. Jean-Bernard LATCHIMY, 5<sup>ème</sup> Adjoint  
Mme Natacha ARASTE par Mme Nina ROGER, 2<sup>ème</sup> Adjointe  
Mme Satiavaty EVRIN par Mme Florence BOYER, 8<sup>ème</sup> Adjointe  
M. Bradley Hudlet CHAN TSUN CHING par M. Frédéric STAINCQ, 7<sup>ème</sup> Adjoint  
M. Daniel René Claude SANGOUMA par Mme Patricia PROFIL

**ETAIENT ABSENTS : Néant**

Le Conseil Municipal désigne M. Mario EDMOND en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Maire prononce l'ouverture de la séance.



Séance du 28 avril 2026

**Affaire n°2026 – 056**

**RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE  
FOIRE AGRICOLE 2026**

Je vous rappelle que la commune de Bras-Panon, organise chaque année la foire agricole, manifestation d'envergure qui constitue un évènement majeur du territoire, tant sur le plan économique, touristique que culturel.

Cette manifestation génère un afflux important de visiteurs et implique la mobilisation de moyens humains conséquents afin d'assurer :

- l'accueil du public,
- la surveillance des sites et des parkings,
- la gestion des flux,
- l'entretien des espaces,
- la logistique générale de l'évènement.

Les services municipaux ne disposent pas, à eux seuls, des effectifs suffisants pour faire face à ce surcroît temporaire d'activité.

Conformément aux dispositions de l'article L. 332-23-2 du Code général de la fonction publique, les collectivités territoriales peuvent recruter des agents contractuels pour faire face à un **accroissement saisonnier d'activité**.

Ce dispositif est particulièrement adapté à l'organisation d'évènements récurrents tels que la foire agricole, se déroulant chaque année à période identique.

Afin d'assurer le bon déroulement de la foire agricole, il est proposé de procéder au recrutement d'agents contractuels pour occuper des fonctions temporaires, notamment :

- agents d'accueil,
- agents de surveillance (parkings, sites),
- agents techniques (installation, maintenance, nettoyage),
- agents logistiques (gestion des flux, appui organisationnel),
- agents pour la mise en place des Pass' Vanille destinés aux administrés de la commune,
- éventuellement agents SSIAP selon les besoins de sécurité.

Le nombre maximum d'agents nécessaires est estimé à **140 agents**.

## Rémunération

En contrepartie des fonctions exercées, l'agent percevra une rémunération brute calculée par référence au **salaires minimum de croissance (SMIC) en vigueur** à la date d'exécution du contrat.

Cette rémunération est établie sur la base d'une **durée de travail fixée à 8 heures par jour**, et est **proratisée en fonction de la durée effective du contrat et du service fait**.

Le versement de la rémunération interviendra à terme échu, après constatation du service fait, dans les conditions applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.

Les agents seront recrutés :

- sur des emplois non permanents,
- pour une durée limitée correspondant à la période de la manifestation du 8 au 17 mai 2026,
- sur des grades relevant de la catégorie C (notamment adjoint technique territorial ou équivalent),
- à temps complet ou non complet selon les besoins du service.

En date du 09 avril 2026, la commission sectorielle FINANCES-AFFAIRES GENERALES a émis un avis favorable à cette affaire.

### **Compte tenu :**

- **de l'ampleur de la manifestation,**
- **de son caractère récurrent et saisonnier,**
- **de la nécessité d'assurer la sécurité et la qualité de l'accueil du public,**

**A la majorité (5 abstentions : Mme Patricia PROFIL – par procuration, M. Daniel René Claude SANGOUMA – M. Frédéric LUDEL – Mme Chloé Marguerite DEURVEILHER – Mme TURPIN Lise-May), le Conseil Municipal :**

- **M'autorise à recruter des agents contractuels saisonniers pour cette manifestation,**
- **Fixe le nombre maximum d'agents recrutés à 140,**
- **M'autorise à signer tous les contrats correspondants.**

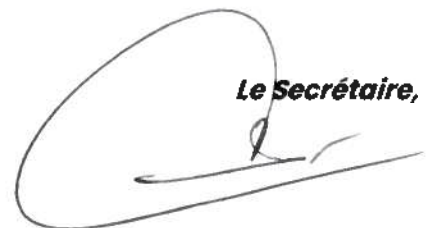
Le Maire,



**Jeannick ATCHAPA**



Le Secrétaire,



**EDMOND Mario**



**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 28 avril 2026**

**Affaire n°2026 – 057**

**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AU C.C.A.S, A LA CAISSE DES ECOLES ET AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bras-Panon, sur une convocation régulière, s'est réuni en session ordinaire, en la salle habituelle de ses séances, sous la présidence de M. Jeannick ATCHAPA, Maire de Bras-Panon, en vertu de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire certifie que les convocations du Conseil Municipal avaient été transmises le 22 avril 2026, sauf les affaires 2026-027 et 2026-028, le 14 avril 2026.

Nombre des membres en exercice : **33**

Présents	Représentés	Absents/Excusés	TOTAL
<b>28</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>33</b>

**ETAIENT PRESENTS :** M. Jeannick ATCHAPA, Maire – M. Thierry HENRIETTE, 1<sup>er</sup> Adjoint – Mme Nina ROGER, 2<sup>ème</sup> Adjointe – M. Mario EDMOND, 3<sup>ème</sup> Adjoint – Mme Nadège BLAS, 4<sup>ème</sup> Adjointe – M. Jean-Bernard LATCHIMY, 5<sup>ème</sup> Adjoint – Mme Ghislaine VITRY, 6<sup>ème</sup> Adjointe – M. Frédéric STAINCQ, 7<sup>ème</sup> Adjoint – Mme Florence BOYER, 8<sup>ème</sup> Adjointe – M. Eric ROUGET, 9<sup>ème</sup> Adjoint – Mme Suzanne LAW-TIVE – M. Jean-François REYPE – Mme Virginie BULIN – M. Gérard ASSAMA – Mme Dolly HENRIETTE – M. Antoine CAPELOTAR – Mme Graziella CATAN – M. Bruno BERBY – Mme Nathalie SEYCHELLES – M. Dominique PRIX – M. Jean-Max PRUSSE – Mme Lynda SALEM – Mme Annie-Claude VIRAYE – M. Anthony Jacques DERIVIERE – Mme Patricia PROFIL – M. Frédéric LUDEL – Mme Chloé Marguerite DEURVEILHER – Mme TURPIN Lise-May

**ETAIENT REPRESENTES :**

Mme Isabelle RIVIERE par M. Jean-Bernard LATCHIMY, 5<sup>ème</sup> Adjoint  
Mme Natacha ARASTE par Mme Nina ROGER, 2<sup>ème</sup> Adjointe  
Mme Satiavaty EVRIN par Mme Florence BOYER, 8<sup>ème</sup> Adjointe  
M. Bradley Hudlet CHAN TSUN CHING par M. Frédéric STAINCQ, 7<sup>ème</sup> Adjoint  
M. Daniel René Claude SANGOUMA par Mme Patricia PROFIL

**ETAIENT ABSENTS : Néant**

Le Conseil Municipal désigne M. Mario EDMOND en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le Maire prononce l'ouverture de la séance.



Séance du 28 avril 2026

**Affaire n°2026 – 057**

**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AU C.C.A.S, A LA CAISSE DES ECOLES  
ET AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2026**

Comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Considérant le vote du budget primitif 2026 de la ville,  
Considérant les orientations budgétaires 2026,  
Considérant les besoins de soutenir l'action du CCAS de Bras-Panon,  
Considérant les demandes de subvention des associations reçues en mairie,  
Considérant la nécessité de soutenir les actions associatives pour l'année 2026,

Il est proposé au Conseil Municipal de statuer sur ces demandes de subventions au titre de l'exercice 2026.

Après examen et avis favorable de la commission VIE SPORTIVE ET CULTURELLE-ANIMATION le 21 avril 2026, il est proposé d'attribuer pour l'année 2026 au titre des subventions :

- La somme de 2 000 000,00 d'euros au CCAS (article 657363)
- La somme de 100 000,00 euros à la caisse des écoles (article 657364)
- Les sommes correspondantes dans la colonne « Proposition de la commission » attribuées aux associations citées au sein des tableaux joints en annexe.

***A la majorité (5 abstentions : Mme Patricia PROFIL – par procuration, M. Daniel René Claude SANGOUMA – M. Frédéric LUDEL – Mme Chloé Marguerite DEURVEILHER – Mme TURPIN Lise-May), le Conseil Municipal :***

- ***Décide d'attribuer une subvention pour l'exercice 2026 au CCAS pour un montant de 2 000 000,00 d'euros ;***
- ***Décide d'attribuer une subvention pour l'exercice 2026 à la caisse des écoles pour un montant de 100 000,00 euros ;***

- **Décide d'attribuer les subventions pour l'exercice 2026 aux associations, pour un montant total de 536 970,20 euros et telle que répartie dans les tableaux joints au présent rapport ;**
- **M'autorise à signer l'ensemble des documents se rapprochant à ces subventions ;**
- **Précise que ces crédits font l'objet d'une inscription au budget primitif 2026 de la Commune.**

**Le Maire,**



**Jeannick ATCHAPA**



**Le Secrétaire,**



**EDMOND Mario**

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 974-219740024-20260428-2026\_057-DE



# ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2026

Annexe au rapport N° 2026-057

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le



ID : 974-219740024-20260428-2026\_057-DE

## ASSOCIATIONS CULTURELLES

Associations	Subv. perçue en 2025 (euro)	Avance en 2026	Dem. de subvention 2026	Montants des subventions attribués pour 2026
974 FLEUR DE VANILLE	-	-	2 000,00	-
ANIMATION DEVELOPPEMENT ET PROXIMITE (ADP)	32 000,00	9 600,00	32 000,00	32 000,00
ANCIENS COMBATTANTS	4 500,00	1 350,00	10 000,00	4 500,00
CLUB 3ème AGE BONNE ENTENTE	5 500,00	1 650,00	7 000,00	1 650,00
CLUB 3ème AGE AMITIE	7 000,00	2 100,00	8 000,00	7 000,00
COMITE OFFICIEL MISS INDIA	-	-	1 700,00	-
DONN' LA MAIN	1 500,00	500,00	2 000,00	1 500,00
ELLES FIT	2 500,00	750,00	2 500,00	2 500,00
FAB LAB H30	8 000,00	2 400,00	16 000,00	8 000,00
GENERATION Z	6 000,00	1 800,00	7 500,00	1 800,00
LE PETIT CONSERVATOIRE DE L'EST	20 000,00	6 000,00	36 800,00	20 000,00
LES MOTS D'EST	2 000,00	600,00	2 000,00	2 000,00
MIZIK ART EN CIEL	700,00	500,00	13 000,00	700,00
NARDEGAM SOURYEN OUDAYAM	-	-	9 600,00	-
NOUT TOUT ENSAMB	1 000,00	500,00	2 870,00	1 800,00
PARTAZ LOKAL	1 000,00	500,00	1 500,00	900,00
PLAISIR D'AIGUILLE	1 000,00	500,00	2 000,00	1 000,00
SURYA DANSE SCHOOL OF ARTS	1 000,00	500,00	1 500,00	1 000,00
UHP	2 000,00	600,00	5 000,00	2 000,00
YOURTE LA VANILLE	4 000,00	1 200,00	8 000,00	3 000,00
				<b>91 350,00</b>

## ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2026

Associations	Subv. perçue en 2025 (euro)	Avance en 2026	Dem. de subvention 2026	Montants des subventions attribués pour 2026
--------------	--------------------------------	----------------	----------------------------	---

### ASSOCIATION DU SECTEUR ENFANCE ET FAMILLES

<b>LA KAZ DES LOUPIOTS</b>	20 500,00	6 150,00	20 000,00	20 000,00
<b>LES VOIX DE L'HORIZON</b>	2 960,00	888,00	8 500,00	4 500,00
<b>UDAF</b>	1 257,00	1 257,00	1 387,55	1 387,55
				<b>25 887,55</b>

### ASSOCIATIONS DU SECTEUR SOCIAL

<b>AGIR POUR NOUVEAU TOUT</b>	6 000,00	1 800,00	10 000,00	6 000,00
<b>Mission Locale Est</b>	18 932,65		18 932,65	18 932,65
<b>AREP</b>	4 000,00	1 200,00	2 000,00	2 000,00
<b>COSEM</b>	70 000,00	21 000,00	85 000,00	50 000,00
				<b>76 932,65</b>

### ASSOCIATIONS INSERTION, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT

<b>APMNEST</b>	13 000,00	3 900,00	18 000,00	13 000,00
<b>ASSOCIATION DES AGRICULTEURS DE BRAS PANON</b>	4 000,00	1 200,00	4 000,00	4 000,00
<b>ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE BRAS PANON</b>	5 350,00	1 605,00	4 000,00	4 000,00
<b>GIDON</b>	5 000,00	1 500,00	10 000,00	5 000,00
				<b>26 000,00</b>

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 974-219740024-20260428-2026\_057-DE



## ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2026

Associations	Subv. perçue en 2025 (euro)	Avance en 2026	Dem. de subvention 2026	Montants des subventions attribués pour 2026
--------------	-----------------------------	----------------	-------------------------	--

### ASSOCIATIONS SPORTIVES

Associations	Subv. perçue en 2025 (euro)	Avance en 2026	Dem. de subvention 2026	Montants des subventions attribués pour 2026
<b>A2P</b>	4 500,00	1 350,00	7 000,00	4 500,00
<b>ACBP</b>	6 500,00	1 950,00	8 000,00	5 000,00
<b>AJS RDM</b>	100 000,00	30 000,00	120 000,00	80 000,00
<b>ALN VOLLEY</b>	32 000,00	9 600,00	43 700,00	32 000,00
<b>ARAD</b>	2 500,00	750,00	8 000 €	3 000,00
<b>APRAL</b>	1 000,00	500,00	2 100,00	1 000,00
<b>ASE</b>	-	-	1 450,00	500,00
<b>ASPP</b>	3 000,00	900,00	4 000,00	2 000,00
<b>ASS SPORT. DU COL.</b>	2 000,00	600,00	2 000,00	2 000,00
<b>BADMINTON CLUB</b>	2 000,00	600,00	6 400,00	2 500,00
<b>BOXE OI</b>	5 000,00	1 500,00	9 000,00	5 000,00
<b>CASEC</b>	28 000,00	8 400,00	30 000,00	28 000,00
<b>CBBP</b>	5 000,00	1 500,00	6 000,00	5 000,00
<b>CHE</b>	6 000,00	1 800,00	8 000,00	6 000,00
<b>CLUB ALPIN PAN</b>	1 500,00	500,00	1 500,00	1 500,00
<b>CLUB CANIN</b>	3 000,00	900,00	4 000,00	3 500,00
<b>CLUB TRIATHLON</b>	4 000,00	1 200,00	7 000,00	4 500,00

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 974-219740024-20260428-2026\_057-DE



## ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2026

Associations	Subv. perçue en 2025 (euro)	Avance en 2026	Dem. de subvention 2026	Montants des subventions attribués pour 2026
<b>CNP</b>	11 000,00	3 300,00	15 000,00	11 000,00
<b>CLUB BOULISTE RDM</b>	1 000,00	500,00	3 000,00	1 000,00
<b>GAULOISE CLUB OMNISPORTS</b>	-	-	38 000,00	5 000,00
<b>JUDO CLUB</b>	3 000,00	900,00	14 000,00	9 000,00
<b>KARATE SHOTO CLUB</b>	14 000,00	4 200,00	30 000,00	14 000,00
<b>KRAV MAGA</b>	2 500,00	750,00	5 150,00	2 500,00
<b>MX BRAS PANON</b>	5 000,00	1 500	13 000,00	6 000,00
<b>OLYMPIQUE BASKET PANONNAIS</b>	5 000,00	1 500,00	12 000,00	5 000,00
<b>PHOENIX TAEKWONDO</b>	1 500,00	500,00	2 500,00	1 500,00
<b>ROYS DE L'EST</b>	800,00	500,00	1 000,00	800,00
<b>RUN SPORT LOISIRS</b>	1 000,00	500,00	6 000,00	1 500,00
<b>SHOTOKAN CLUB KARATE</b>	800,00	500,00	1 000,00	1 000,00
<b>TEAM FERRERE</b>	5 000,00	-	5 000,00	5 000,00
<b>TENNIS CLUB</b>	15 000,00	4 500,00	15 000,00	15 000,00
<b>ULM</b>	-	-	4 000,00	1 000,00
<b>UNSS DISTRICT EST</b>	2 000,00	500,00	500,00	500,00
<b>VCE</b>	40 000,00	12 000,00	40 000,00	40 000,00
<b>VELO SPORT PASSION</b>	9 000,00	2 700,00	15 000,00	11 000,00
				<b>316 800,00</b>

**Montant global**

**536 970,20 €**

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 974-219740024-20260428-2026\_057-DE

